

**ARRÊTÉ**

**portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury  
prévu par l'article 21 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée  
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et notamment ses articles 21, 21-1, 25-2 et 25-3 ;

Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'Ecole nationale de la magistrature et notamment ses articles 45 à 49 ;

Vu les arrêtés du 8 juillet 2021 et du 12 novembre 2021 portant nomination des président et membres du jury prévu à l'article 21 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualités d'examineurs spécialisés adjoints au jury prévu à l'article 21 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 susvisée :

Monsieur ABEDI Jordan, substitut à l'administration centrale du ministère de la justice ;  
Monsieur AUGER Vincent, avocat général près la cour d'appel de Lyon ;  
Madame AUSSAVY Elsa, vice-présidente chargée de l'instruction au tribunal judiciaire de Cusset ;  
Madame BARON Elisa, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Bordeaux ;  
Madame BLAS Eva, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire d'Avesnes-sur-Helpe ;  
Madame BONNET Anouk, vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention au tribunal judiciaire de Marseille ;  
Monsieur COUSIN Clément, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'université catholique de Nantes Ouest ;  
Monsieur DUVANEL Florian, juge placé auprès du premier président de la cour d'appel de Rennes ;  
Madame FAURE Julie, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Toulouse ;  
Madame GAULIARD-PLESSE Marie-Laure, vice-procureure de la République près le tribunal judiciaire de Cusset ;  
Madame GAYET Marie, maître de conférences en droit privé à l'Université de Rennes ;  
Madame HENRIROUX Alice, substitue à l'administration centrale du ministère de la justice ;  
Monsieur HERRAN Thomas, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Bordeaux ;  
Madame IENNE-BERTHELOT Elisabeth, conseillère à la cour d'appel de Paris ;  
Monsieur LACOUR Alain, président de chambre à la cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion ;

Monsieur LIONET Didier, premier vice-président au tribunal judiciaire de Béthune ;  
Madame MANGEMATIN Céline, professeure de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Toulouse ;  
Madame PELTIER Virginie, professeure de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Bordeaux ;  
Madame PINCET Elsa, substitue du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nancy ;  
Madame RAIGNAULT Céline, substitue générale près la cour d'appel de Bordeaux ;  
Madame SCHMANDT Claire-Annie, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire d'Avesnes-sur-Helpe ;  
Madame SKRZYPNIAK Hélène, maître de conférences en droit privé à l'Université de Bordeaux ;  
Madame THIBAUT Cécile, présidente de chambre honoraire à la cour d'appel de Riom.

## Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait à Paris, le **7 JAN. 2022**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation, le directeur des services judiciaires  
Paul HUBER

